

# Parcoursup: un calendrier à respecter, des étapes à ne pas manquer

Paris, 20 janv. 2018 (AFP) -

Parcoursup, la nouvelle plateforme post-bac, a été lancée mi-janvier mais c'est seulement à partir de lundi que les lycéens de terminale vont pouvoir s'y inscrire et lister leurs vœux. La procédure est relativement simple mais il faut veiller à respecter les échéances.

- Du 22 janvier au 13 mars -Lundi à 11H00 s'ouvrent les inscriptions pour les élèves de terminale désireux d'entamer des études supérieures et les étudiants souhaitant se réorienter. Sur le site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr), ils doivent saisir une adresse mail qui restera valide jusqu'à la fin de la procédure et rentrer leur numéro INE (il figure sur les bulletins scolaires, on peut aussi le demander à son lycée). Ils peuvent aussi donner les adresses mail de leurs parents et télécharger l'application Parcoursup sur leur téléphone mobile.

Ils inscrivent leurs vœux, 10 au maximum, sans les classer par ordre de préférence. Les candidats peuvent inscrire jusqu'à 20 sous-vœux (plusieurs licences informatiques sur un même territoire par exemple).

Cette première étape s'achève le mardi 13 mars à 18H00. Pas la peine donc de se précipiter mais il vaut mieux ne pas attendre les toutes dernières heures. Et surtout veiller à ne pas dépasser la date-limite car il sera alors trop tard.

- Jusqu'au 31 mars -Passé le délai du 13 mars, les aspirants étudiants ont encore jusqu'au 31 mars pour finaliser leurs dossiers en écrivant, sous chaque vœux, quelques lignes pour motiver leur souhait. Ils doivent aussi joindre les pièces éventuellement demandées par les formations et, étape cruciale, confirmer leurs vœux une fois le dossier complet.

- Du 22 mai au 21 septembre -Contrairement aux années précédentes (époque APB), les réponses seront transmises aux candidats au fil de l'eau, à partir du 22 mai, et non pas à une date précise. Le dispositif est cependant suspendu pendant les épreuves écrites du bac. Le ministère de l'Enseignement supérieur a pour objectif qu'au moins deux-tiers des réponses tombent avant le bac.

Pour les filières sélectives (prépas, BTS, IUT, double-licences etc.), les réponses possibles sont "oui", "non" et "en attente". Pour les filières non sélectives (licences générales), ce sera "oui", "en attente" ou "oui, si". Cette dernière, nouveauté de cette année, signifie que le jeune est accepté dans la filière choisie si et seulement si il s'engage à suivre un parcours d'accompagnement: une année de remise à niveau ou des cours supplémentaires.

Si le jeune reçoit un seul "oui", il peut accepter (ou renoncer) et demander à conserver tout ou partie de ses souhaits "en attente". Il aura une semaine pour répondre, trois jours à compter du 26 juin, puis 24 heures à partir du 21 août.

Plusieurs "oui"? Il accepte une des propositions mais peut là encore conserver ses vœux en attente. Uniquement des "en attente"? Il attend qu'une place se libère. "Non", "non" et "non" (si le lycéen n'a postulé qu'à des filières sélectives)? C'est à la commission d'accès à l'enseignement supérieur, pilotée par le recteur dans chaque académie, de lui faire des propositions les plus proches possibles de ses vœux initiaux.

Les lycéens doivent effectuer leur inscription administrative dans l'établissement qui les a acceptés, en veillant, là encore, à respecter les dates limites décidées par chaque école ou université.

- A partir du 26 juin -Démarrage de la phase complémentaire, en parallèle de la procédure "classique". Un lycéen sans proposition peut consulter les formations qui affichent encore des places vacantes et émettre une nouvelle salve de vœux.

- 21 septembre -"Tous les bacheliers qui le souhaitent sont inscrits" dans l'enseignement supérieur, prédit le ministère.

- Des questions ? -Des tutos vidéos sont disponibles sur la plateforme, de même qu'une foire aux questions les plus fréquentes. Le candidat peut aussi contacter un numéro gratuit (0800 400 070) de 10H00 à 16H00 du lundi au vendredi. Ou envoyer un message à son académie avec le formulaire "contact", accessible en se connectant sur son dossier Parcoursup.

[fmp/ito/jt/dar](http://fmp/ito/jt/dar)



PAYS :France  
SURFACE :99 %  
PERIODICITE :Quotidien



► 20 janvier 2018 - Edition Fil Gen

Afp le 20 janv. 18 à 08 00.